

# ARRÊTÉS

Commune de MOUSSOULENS

**ARRÊTÉ  
D'INTERDICTION TEMPORAIRE DESTATIONNEMENT  
RUE DU LAURAGAIS et RUE DU 8 MAI 1945**

Le Maire de MOUSSOULENS,

**VU** le décret 58-1217 du 15 Décembre 1958, relatif à la police de la circulation routière et ses annexes (article R225 du code de la Route),

**VU** la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,

**VU** le Code des Communes et notamment les articles L131-2 à L131-4,

**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise AUDE TP afin de réaliser des travaux d'aménagement des parkings rue du Lauragais et rue du 8 mai 1945.

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** du Lundi 5 décembre 2022 à 8 h au vendredi 16 Décembre 2022, le stationnement sera interdit rue du Lauragais et rue du 8 mai 1945, et ce afin de permettre à l'entreprise AUDE TP de réaliser les travaux susmentionnés.

**Article 2 :** Les dispositifs de signalisation réglementaire, relatifs à cette modification, seront mis en place et entretenus par l'entreprise AUDE TP.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Moussoulens, le 30 Novembre 2022.

Le Maire,  
**Gérard VALLIER**

